



COMMUNIQUÉ

N° : 66

Les voyageurs qui refusent de porter un couvre-visage sont passibles de sanctions

24 août 2020 (Genève) – l'Association du transport aérien international (IATA) demande à tous les voyageurs de porter un couvre-visage durant leur trajet, pour assurer la sécurité de tous les passagers et membres d'équipage durant la pandémie de COVID-19.

Le port du couvre-visage est une recommandation clé des orientations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vue d'assurer la sécurité des opérations durant la pandémie. Elles ont été élaborées conjointement par l'Organisation mondiale de la santé et les gouvernements.

L'IATA souligne qu'il est nécessaire que les passagers se conforment à ces orientations, à la suite de rapports faisant état de passagers refusant de porter le couvre-visage durant un vol. Bien que cela concerne un très petit nombre de personnes, certains incidents à bord ont donné lieu à de la violence, causant des perturbations coûteuses et très inconfortables du fait de devoir débarquer ces passagers.

« Nous faisons appel au bon sens et à la responsabilité. La vaste majorité des voyageurs comprennent l'importance du couvre-visage, pour eux-mêmes et leurs compagnons de voyage, et les compagnies aériennes apprécient cet effort collectif. Mais une petite minorité de personnes créent des problèmes. La sécurité est un aspect central de l'aviation, et l'observance des consignes de sécurité de l'équipage est une obligation légale. Le non-respect des consignes peut compromettre la sécurité des vols, perturber l'expérience de voyage des autres passagers et affecter l'environnement de travail de l'équipage », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Obligations en vertu des conditions de transport

Un billet d'avion est un contrat par lequel le passager accepte les modalités et conditions de transport de la compagnie aérienne. Ces conditions peuvent inclure le droit de la compagnie aérienne de refuser de transporter une personne dont le comportement interfère avec un vol, viole les règlements gouvernementaux ou fait en sorte que d'autres passagers ne se sentent pas en sécurité. Les compagnies aériennes soulignent aussi la nécessité de porter un couvre-visage durant le processus de réservation, l'enregistrement, le passage à la porte d'embarquement et les annonces à bord.

Le non-respect des consignes fait en sorte qu'un passager risque d'être débarqué de l'avion, de subir des restrictions concernant les voyages futurs ou des sanctions en vertu des lois nationales.

Le port du couvre-visage fait partie des mesures à plusieurs niveaux

Selon des essais réalisés par l'Université d'Édimbourg, le couvre-visage, s'il est convenablement porté, peut réduire de 90 % la dissémination de gouttelettes potentiellement porteuses de COVID-19 émises par la bouche.

Le couvre-visage fait partie de l'approche à plusieurs niveaux exposée dans le document [Paré au décollage](#), destinée à réduire le risque de transmission de la COVID-19 durant le voyage.

Parmi d'autres mesures de protection des passagers durant la pandémie, il y a l'enregistrement et les formalités d'immigration sans contact aux aéroports de départ et d'arrivée, la distanciation sociale dans la mesure du possible, l'augmentation du nettoyage et de la désinfection dans les aéroports et dans les avions, et le suivi des contacts.

« Les recherches dont nous avons pris connaissance à ce jour, ainsi que nos propres enquêtes auprès des compagnies aériennes du monde entier, nous indiquent que le risque de contracter la COVID-19 durant un vol demeure très faible. Plusieurs facteurs soutiennent cette affirmation. Le taux élevé de circulation de l'air en cabine, du haut vers le bas, le filtrage constant de l'air au moyen de filtres HEPA modernes, le fait que les sièges sont tous orientés dans la même direction et, bien sûr, le port du couvre-visage et la désinfection de l'aéronef sont autant d'éléments qui jouent un rôle », selon le conseiller médical de l'IATA, le Dr David Powell.

Il ajoute : « Il ne s'agit pas seulement de se protéger soi-même, il s'agit de protéger toutes les autres personnes à bord. »

- IATA -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives
Tél. : +41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <https://twitter.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.